

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis.  
Un an.....\$2.00  
Six mois.....\$1.00  
Etranger (Union postale)  
Un an.....f. 12. 50

L'abonnement est strictement payable d'avance.

# LA VÉRITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES. "

AVIS

Toutes les lettres qui regardent l'administration du journal — abonnements, changements d'adresse, annonces, etc — doivent être adressées aux administrateurs.

Pour cesser de recevoir le journal, il faut donner avis au moins quinze jours avant l'expiration de son abonnement et payer tous les arrrages.

J.P.Tardivel, Propriétaire et Redacteur en chef

Bureaux et Ateliers. 96 Rue S. Joseph S. Roch.

Administrateurs, L. Drouin & Frere

QUEBEC.

SAMEDI 19 JUILLET 1890

## Qu'est-ce que l'intransigeance ?

Nous empruntons au dernier ouvrage de Don Sarda, le *Mal social*, Vol. IIe, page 271, la réponse à cette importante question :

Ce que le libéralisme et ses partisans abhorrent tant aujourd'hui sous le nom hideux d'intransigeance n'est rien moins que l'application pratique et concrète de l'esprit de foi et de la haine pour l'hérésie que nous avons proclamés dans les paragraphes précédents comme les vertus fondamentales du propagandiste catholique. L'intransigeance doit donc être sa plus solide et plus excellente vertu, et nous allons, avec la grâce de Dieu, rendre ce point évident pour nos lecteurs.

Qu'est-ce que l'intransigeance? Qu'est-ce qu'être intransigeant? Au risque d'énoncer une vérité banale, nous pouvons dire qu'être intransigeant c'est ne pas transiger. Or, ne pas transiger c'est exiger pour la vérité tous ses droits, et n'admettre ni droit ni ombre même d'un droit pour l'erreur; c'est professer la vérité tout entière, sans mutilation ni atténuation; c'est détester l'erreur, jusque dans ses replis les plus cachés, et lui refuser jusqu'aux plus insignifiantes complaisances. Est-ce là un mal ou un bien? Il me semble que, par cette seule interrogation, on peut déjà résoudre toute la question.

A le bien examiner, ce qu'on appelle intransigeance n'est autre chose qu'une qualité qui, si elle portait un autre nom et s'appliquait à un objet distinct de la religion, ne laisserait pas d'être tenue par tout le monde comme très noble et fort recommandable. C'est le cas où une chose est condamnée en nous, uniquement parce qu'elle est en nous, et que nous la mettons au service de la religion, alors qu'on l'applaudit toujours, quand elle ne paraît pas directement employée au service d'une si noble cause.

Un martyr, à quelque époque qu'il appartienne, est toujours un obstiné intransigeant; puisqu'il donne son sang et sa vie pour ne pas transiger avec ce qu'il croit opposé à sa foi. Le martyr est une chose très glorieuse; qui dirait cependant qu'on puisse l'appeler de ce nom si odieux d'intransigeance?

S'il s'agissait de la défense de la patrie, on appellerait l'intransigeance une noble fermeté et rien de plus. Guzmanle-Bon, en laissant immoler son fils, plutôt que de livrer au Maure la ville confiée à son honneur, n'est autre chose à le bien considérer, qu'un cruel et ridicule intransigeant! Il est vrai qu'à cette époque, les Espagnols l'étaient presque tous.

Dans la terminologie des partis politiques, aujourd'hui si fort en vogue,

il y a une qualification dont tout le monde se pare avec une continuelle ostentation, bien que généralement on fasse ostentation plutôt du mot que la chose qu'il signifie. Ce mot est celui de *conséquence*. Examinez-le bien: tous veulent être conséquents. Et pour s'insulter et s'outrager mutuellement, les hommes du jour se contentent de se jeter à la face l'épithète d'inconséquents. Et cependant, qui le dirait? Être conséquent, c'est simplement être intransigeant.

Que concluons nous de là? Nous en concluons que comme, d'après le refrain espagnol, *sous un mauvais manteau il peut y avoir un bon buveur*, ainsi sous l'écorce d'une parole si malheureuse et si détestable, il peut se cacher une vertu d'une importance capitale. Et comment s'y cache-t-elle? Précisément parce qu'il l'ont sentie et cherchée là, les partisans de la révolution, à la façon des chiens furieux, ne cessent de rugir avec une rage infatigable. On les voit assez, flairer avec leur instinct diabolique quelle est celle de nos œuvres qu'il est préférable d'attaquer. Ainsi nous connaissons toujours nous-mêmes, par ce seul fait, quelles sont celles qu'il nous convient de défendre avec la plus grande et la plus persévérante fermeté.

Mais donnons enfin la définition de l'intransigeance?

Je l'ai dit. L'intransigeance est la rigide et stricte conséquence dans la vérité catholique et dans la loi de Dieu. Faisons maintenant un peu de logique à la façon des étudiants. La conséquence légitime est celle qui découle légitimement d'un principe. L'intransigeance consiste donc à se maintenir dans la ligne droite que forme le conséquent, en dérivant de son antécédant. Ainsi, au contraire, toute transaction est un faux syllogisme, au moyen duquel, d'une prémisse blanche, par exemple, on prétend tirer une conséquence noire ou tout au moins grise. Que de sophistes que l'on pourrait comparer à la peste ou à l'ivraie dans le champ catholique, s'en vont aujourd'hui entassant ainsi enthyèmes et syllogismes les uns sur les autres!

Pour parler plus clair et en finir avec ces réminiscences scolastiques que tous nos lecteurs ne pourraient pas entendre, savez-vous ce qu'est l'intransigeance? Elle est la vérité, la loyauté et la fermeté du *oui* et du *non*. Un *oui* ou un *non* pensés à propos, prononcés avec loyauté, soutenus avec une persévérance opiniâtre, voilà ce qui constitue le courageux intransigeant. Ce n'est pas un *oui* qui paraisse un *non*, ou un *non* qui, regardé d'un certain côté, puisse se prendre pour un *oui*, selon le système d'équilibre des hommes de concessions et de compromissions; c'est un *oui* véritable, et non pour rire. Tout est là, et on ne peut rien demander de plus. Don-

nez-moi un homme qui dise clairement et franchement *oui*, toutes les fois qu'il doit le dire, et qui fasse entendre un *non* catégorique et accentué, toutes les fois qu'il doit le faire; qui le dise toujours et partout, en présence des amis et des ennemis; quand il y a avantage comme quand il y a préjudice pour lui; que cela plaise ou déplaise au prochain, sans autres considérations et égards que ceux dus à la vérité, égards qui ne sont nullement opposés à ceux de la véritable et légitime charité; donnez-moi un tel homme, et le monde qui, en toute autre matière, le proclamera un héros, en matière de propagande catholique, lui appliquera le sobriquet d'intransigeant. Qu'importe! honte aux sobriquets et à ceux qui les emploient! Chaque chose est ce qu'elle est, et non ce que prétend faussement le sobriquet, qui en cela ne réussit pas à tromper!

Allons encore plus au fait:

Il y a dans le siècle actuel un programme complet de questions religieuses et sociales, dans lesquelles tous les catholiques sensés diffèrent invariablement des libéraux ou des rationalistes; un programme complet de questions, dans chacune desquelles, là où nous disons *oui*, ils disent invariablement *non*; et où nous disons *non*, ils disent invariablement *oui*. Donc la première règle concrète pour le propagandiste catholique, c'est que son *oui* soit dans toutes ces questions un véritable *oui*, et son *non* un véritable *non*.

La seconde règle, c'est que son *oui* soit toujours aussi absolu et aussi catégorique que le *non* de son adversaire, et son *non* aussi résolu et aussi franc et net que le *oui* rationaliste auquel il répond. Méditez un peu ces principes et leur application: n'est-il pas vrai que la sainte vertu de l'intransigeance ne vous paraît plus aussi déraisonnable?

Mais il est déjà temps de conclure sur ce point; et nous le ferons en nous résumant brièvement. Être intransigeant, c'est admettre intégralement, non pas à moitié, la vérité, et se déclarer pour elle non à demi, mais entièrement. Être intransigeant c'est ne pas renoncer à une parcelle de cette vérité, ne pas l'amoindrir par des atténuations insignifiantes, ne pas la soumettre à un contrôle artificieux et humiliant pour elle. Être intransigeant, c'est accepter non seulement la vérité, mais toutes ses conséquences théoriques et pratiques, surtout les conséquences pratiques, entendez bien; en les envisageant toutes de front, aussi dures qu'elles soient pour l'amour propre et le respect dû au prochain; en les proclamant toutes, quelque odieuses qu'elles paraissent et quelques sacrifices qu'elles imposent. Être intransigeant, c'est souffrir pour la vérité, s'il faut souffrir par la professer. C'est mortifier et frapper, s'il est nécessaire que, pour elle, les autres soient mortifiés et frappés. C'est, en résumé, l'aimer comme on aime Dieu, plus que toutes choses;

c'est abhorrer ce qui lui est opposé, comme on doit abhorrer tout ce qui est opposé à Dieu. Son fondement, si nous le considérons bien, repose entièrement sur le premier des préceptes de la loi divine.

Quelles belles phrases a publiées à ce propos un bon journal, et comme elles s'accordent avec les idées que nous venons d'exposer sur le même sujet! Entendez le langage d'un moderne apologiste français. Voici comment il a admirablement tracé le tableau de l'intransigeance catholique et de la fausse charité qui lui est opposée.

"Celui qui aime la vérité, dit-il, déteste l'erreur. Cette détestation de l'erreur est la pierre de touche qui permet de reconnaître l'amour de la vérité. Si vous n'aimez pas la vérité, vous pouvez jusqu'à un certain point dire que vous l'aimez, vous pouvez le faire croire; mais soyez certain que, dans ce cas, vous n'aurez pas d'horreur pour le mensonge; et ce signe démontrera que vous n'aimez pas la vérité.

"Lorsqu'un homme qui aimait la vérité, cesse de l'aimer, il ne commence pas par déclarer sa défection, mais par moins détester l'erreur. C'est là ce qui le trahit.

"Les complaisances secrètes forment une des parties les plus ignorées de l'histoire du monde.

"Quand un homme perd l'amour de la doctrine, bonne ou mauvaise, qu'il professait, ordinairement, il conserve le symbole intérieur de cette doctrine, il perd seulement l'aversion qu'il éprouvait pour les doctrines opposées à celle-ci.

"Pour mesurer l'amitié de Paul pour Pierre, ne demandez pas seulement comment se conduit Paul à l'égard de Pierre; demandez comment le premier traite les ennemis du second: comment l'un s'afflige des injustices qui sont commises contre l'autre. C'est là la pierre de touche.

"Essayez de vous représenter un saint qui n'ait pas d'horreur pour le péché. La seule idée d'un tel saint est absurde. Et cependant c'est ainsi que le monde se représente aujourd'hui le chrétien digne de la canonisation. Le saint véritable a la charité; mais une charité terrible, qui brûle et dévore; une charité qui déteste le mal, par qu'elle veut sa guérison.

"Le saint, tel que le monde se le figure, devrait avoir une charité mielleuse, qui bénirait tout homme et toute chose; il devrait sourire à l'erreur, au péché, à tout et à tout le monde, n'avoir ni indignation, ni grandeur, ni élévation, ni pénétration pour sonder les abîmes. Il devrait être bénin, bienveillant, compatissant à l'excès pour l'infirmes et indulgent pour l'infirmité. Si vous voulez être un saint de ce genre, le monde vous

"aimera et dira qu'en agissant ainsi vous faites aimer le christianisme.

"Le monde, qui a un instinct diabolique, ne vous demande jamais d'abandonner la chose que vous soutenez; il vous demande seulement de pactiser avec la chose opposée. Et il déclare alors que vous lui faites aimer la religion, c'est-à-dire que vous lui êtes agréable, puisque vous cessez d'être un reproche pour lui."

Ce sont là des coups de pinceau de maître, aussi habiles que pleins de profonde vérité. Voilà l'intransigeance.

## LE JOURNEE DE HUIT HEURES

Nous lisons dans l'Univers :

Il y a parmi les ouvriers beaucoup d'excellents cœurs, qui ont souvent des sentiments élevés; les membres de la société de Saint-Vincent de Paul et des Cercles catholiques peuvent en témoigner. Ils constatent dans cette classe d'admirables actes de dévouement, accomplis avec une modeste simplicité qui en double le mérite. Que d'orphelins recueillis, que de pauvres malades soignés et secourus par des familles qui gagnent péniblement le pain quotidien! Connaissant la dureté des privations, ayant à redouter le manque de soins affectueux, elles sont plus disposées à compatir aux souffrances et à la misère.

La plupart des familles chrétiennes d'ouvriers sont même habituellement exemplaires; là pas de gaspillage d'argent au cabaret, pas de folles dépenses de toilette; on est économe, paisible, résigné; les enfants bien élevés travaillent aussitôt qu'ils le peuvent, avec la résolution d'aider leurs parents, de subvenir plus tard à l'existence du père et de la mère affaiblis par la vieillesse.

Pour nous, catholiques, ces humbles familles sont plus intéressantes et plus respectables que celles de la classe opulente qui dépensent leur revenu en plaisirs, en vanités, et ne font que de chétives aumônes, à moins que l'amour-propre et l'orgueil ne s'en mêlent.

Nos franches sympathies sont donc acquises à la classe ouvrière, et nous devons concourir à l'adoucissement de son sort; mais, dans la mesure du prudent, du raisonnable et du possible, le sentiment doit se régler par la réflexion et le bon sens.

S'il n'est pas chrétien, l'ouvrier souffre et jalouse; il s'exulte et s'empporte quand on flatte ses passions, quand on le pousse au combat contre les capitalistes en lui promettant la victoire. Des centaines de milliers d'entre eux, coalisés sous une direction encore occulte, se sont levés, le 1er mai, le poing menaçant, et ont adressé une première sommation aux gouvernements et aux patrons, en réclamant l'universelle journée de huit heures.

Cette demande est-elle raisonnable? Doit-on capituler devant cette sommation?

On ne le doit pas, on ne le peut pas.

La réclamation, d'abord, pêche par sa forme tumultueuse et menaçante; si l'on y cédait, le même procédé serait bientôt employé pour une autre revendication, un minimum de salaire probablement.

Ainsi procédaient les barbares contre l'empire romain en décadence; ils se groupaient menaçants sur une frontière; on leur livrait des provinces, on leur donnait des subsides, on leur payait un tribut; l'empereur recrutait parmi eux une partie de ses gardes; l'empire affaibli et déchiqueté se dissolvait sous leur poussée.

On agira sagement en résistant à ces manifestations socialistes; s'il n'est pas possible de les empêcher partout, il faut du moins les contenir et déclarer que l'on ne cédera pas à leur contrainte. Le droit de pétition est assuré; les réclamants

peuvent signer en masse, envoyer des délégués, faire appuyer leurs vœux aux Parlements; ce droit leur suffirait, s'ils ne voulaient pas atteindre leur but par le terrorisme et le désordre.

Un des principaux arguments présentés à l'appui de la journée de huit heures n'a d'ailleurs pas de valeur et ne supporte pas l'examen. On assure que cette brève journée produit mieux et davantage qu'une plus longue. C'est vrai seulement quand le travail est difficile et délicat; mais, dans la plupart des usines, partout où les machines fonctionnent, la besogne est simplement mécanique. Certains travaux sont pénibles et insalubres, ceux des mines, par exemple; d'autres peuvent se prolonger sans que l'ouvrier en pâtisse. La même abréviation n'est pas exigible pour tous au point de vue de l'hygiène et de l'humanité. Il serait toutefois désirable, qu'outre le repos dominical qui doit être accordé partout à l'ouvrier, celui-ci vit la durée de son travail abrégée.

Dans quelles limites? Cela nous paraît dépendre de ce qu'il faut exiger de l'ouvrier des champs. On paraît l'avoir oublié dans tout ce tapage, et c'est surtout à lui qu'on aurait dû penser.

C'est qu'on a compris l'impossibilité de le travail quotidien de l'agriculture? Qui donc, en effet, pourrait affirmer que cette réduction de quatre ou cinq heures ne diminuerait pas grandement la production alimentaire?

D'abord les machines ne peuvent guère fonctionner dans les pays accidentés, dans les petites et moyennes cultures, c'est-à-dire dans la majeure partie du sol de la France; il faudra toujours employer beaucoup de bras.

Voyez comment travaillent le fermier, sa famille, les journaliers qu'il emploie. Les femmes levées avant le jour, préparent le premier déjeuner. Dès la prime aurore, les animaux ont été soignés et tout le monde va aux champs. Après le second déjeuner, on y retourne presque jusqu'à la nuit; c'est la journée de treize heures pendant quatre mois; elle se raccourcit avec la lumière solaire. Le travail en plein air étant salubre, la population rurale donne aux pays les plus robustes soldats.

Si l'on réduit à huit heures la journée de l'ouvrier de l'industrie, pourrait-on continuer d'imposer douze ou treize heures de labeur à l'ouvrier des champs? Non, sans doute; celui-ci protesterait et obtiendrait justice. Mais si le journalier auxiliaire ne travaillerait que huit heures, pourrait-il entreprendre le domestique et le fils du cultivateur à un travail beaucoup plus prolongé? Ce serait bien difficile. Ainsi une partie du sol cultivable tomberait en friche; le fermier, obligé de payer aussi cher une main-d'œuvre moins productive, abandonnerait la culture ou ne paierait presque rien au propriétaire. Qui nourrirait alors la population du pays?

Notez bien que les ouvriers de l'agriculture, quoique ayant diminué de nombre, sont encore deux fois plus nombreux que les travailleurs des villes.

La limite légale de la journée, si les chefs des Etats la règlent et l'abrégent d'accord, ne me paraît pas pouvoir être fixée au-dessous de dix heures, pour presque toutes les industries. Encore faudrait-il admettre une prolongation dans la campagne pendant la moisson.

Si l'on accorde cette concession, la limitation à dix heures, les socialistes ne désarmeront pas; c'est un parti absolument subversif et une secte universelle. Son initiateur allemand, le riche et doux juif Lassalle, semble lui avoir inculqué sa souplesse habileté; son brutal philosophe français, Proudhon, lui a donné comme dogmes ses axiomes; Dieu c'est le mal! La propriété c'est le vol!

C'est pour ou contre ces axiomes que la bataille sociale s'engage; elle sera longue et violente. Guerre de trente ans? Guerre de cent ans? On n'en peut prévoir la fin.

N'en déplaise à M. Constans, la république est moins susceptible de résistance que la monarchie. Le suffrage universel étant établi, un moment viendra, presque certainement, où la majorité des députés élus sera socialiste dans quelqu'un des grands Etats; la secte n'a-t-elle pas déjà presque acquis la majorité au conseil municipal de Paris? Si ce fait se produit dans une monarchie, en Allemagne, en Autriche par exemple, l'empereur dissoudra le parlement, modifiera la constitution, règlera et limitera le droit de suffrage. Peut-être une insurrection éclatera-t-elle; mais les précautions militaires auront été prises, et le peuple, selon son habitude, se rangera du côté du plus fort.

Dans un régime parlementaire républicain, cette défense et cette compression sont-elles possibles? Seraient-elles possibles à Paris, où les élus de la ville se joindraient, en cas de coup d'Etat, aux élus de la majorité du pays? Cela serait impraticable, à moins que l'on ne recourût à la dictature d'un général; et s'il triomphait, ce serait la fin de la république.

Peut-être nous accusera-t-on de pessimisme. L'Univers, cependant, a prévu et prédit, depuis longues années, la crise sociale, dont personne ne pourra bientôt plus méconnaître la gravité. Nous répétons encore une fois cette affirmation: L'Europe, si elle se déchristianise, ne s'en sauvera pas.

G. DE LA TOUR.

## LE NEW-YORK-CANADA

Saluons la naissance d'un journal aux Etats-Unis. Le New-York-Canada rédigé par une plume féconde offre de plus un programme qui promet: catholique, démocrate et canadien-français.

Nos nationaux augmentent rapidement aux Etats-Unis; nombre d'entre eux cherchent à s'affirmer et conservent la religion et la langue de leurs pères, le New-York-Canada en est une nouvelle preuve.

Canadien-français et catholique, voilà la voie à suivre. La foi qui a sauvé la Nouvelle France peut seule donner l'union aux débris épars de notre nationalité dans la république voisine et les préserver de la dissolution. Tous les jours et de mille manières nous la voyons agir sous nos yeux.

Hier, nous pressions la main d'un ancien concitoyen résidant aujourd'hui aux Etats-Unis. "J'arrive disait-il de la Bonne Ste Anne où nous sommes venus quatorze chars de Canadiens, de Providence et des environs". Et c'est ainsi que le pieux rendez-vous des Canadiens au sanctuaire de Beupré devient pour nos frères des Etats-Unis un moyen périodique de retremper leur amour pour la patrie de leurs pères et pour la belle langue que nous parlons.

Maintenant qu'il nous soit permis de faire une légère remarque à notre confrère. L'esprit de parti fait tant de mal parmi nous que nous craignons toujours, en voyant un journal catholique se mettre à la remorque d'un parti politique quelconque. Eussions-nous tenu la plume nous eussions dit au lieu de démocrate: "notre journal est surtout antipathique au parti républicain." Entre deux maux il faut se résigner au moindre mais tout en visant plus haut. C'est cela sans doute ce que notre confrère avait dans l'idée.

Le New-York-Canada est rédigé par M. Georges Lemay autrefois de Québec, et publié par M. Pambrun.

## RECTIFICATION

On nous communique ce qui suit:

Les Canadiens du diocèse d'Ogdensburg n'ont pas été peu surpris en apprenant la prétendue nomination de M. Gabriel de Troy N. Y. comme coadjuteur de Mgr. Wadhams. Ils savaient parfaitement que la Propagande dans sa sagesse était prête à rendre justice aux vœux si légitimes des quarante huit mille canadiens-français de ce diocèse, en leur donnant un évêque de leur nationalité. Aussi quel fut leur soulagement quand toute la presse française, et plusieurs journaux anglais donnèrent le démenti au *National* de Lowell, trop empressé de publier un canard, un ballon d'essai des adversaires de notre nationalité. Des informations prises aux meilleures autorités sur ces questions penantes depuis plus de six mois à Rome pour les Diocèses d'Ogdensburg et de Burlington, nous assurent qu'aucune nomination n'est encore faite pour ces deux diocèses—que les élus ne sauraient jamais être des Irlandais, belges ou yankees; que certainement des prêtres canadiens français des Etats-Unis seraient nommés à ces deux postes—la chose est décidée; il ne s'agit plus que de choisir parmi ceux proposés—Et en cela le St Siège ne fait que de se rendre aux vœux les plus justes, les plus légitimes des dix à douze cent mille Canadiens-français des Etats-Unis. Nous remercions d'avance le St Siège de ses bonnes et justes dispositions pour nos compatriotes immigrés aux Etats-Unis.

UN AMI DEVOUE DE NOS COMPATRIOTES IMMIGRES.

## A travers la presse Canadienne

M. Tarte continue toujours sa campagne haineuse contre les sœurs de la Providence, propriétaires de l'asile de la Longue Pointe. Voici ce qu'il dit dans le *Canadien* du 8, sous le titre: *Nos asiles*:

"Ceux qui persistent à défendre le système d'affermage, se retranchent dans cet argument: "les bonnes sœurs, quel mal" donc leur voulez-vous?"

"Je ne veux que toutes sortes de bonnes choses aux "bonnes sœurs", mais on ne me fera jamais admettre que celui qui paie ne doit pas avoir le droit de surveillance, de contrôle. Je m'attaque au système, non aux personnes. Que les sœurs soient employées comme garde-malades, fort bien. Tout le monde applaudira. Mais à elles pas plus qu'à d'autres, il ne convient de confier la direction absolue de nos asiles. Il y a eu à la Longue-Pointe des abus graves. Cette institution est brûlée. Le gouvernement devrait profiter de cette circonstance pour faire acte de progrès. Il lui est facile de faire des arrangements auxquels l'opinion applaudirait. Il peut acheter l'asile de Beupré. A Sorel, il y a un collège qui n'est plus utilisé, je crois. N'y a-t-il pas à Trois-Rivières quelque édifice de provision? D'ici à quelques mois, la Province, si le cabinet le veut, aura adopté le système suivi partout ailleurs, où l'on a pour les aliénés des sentiments dignes de la civilisation chrétienne."

J. ISRAEL TARTE.

Il faut tout le cynisme du Tarte québécois pour oser prétendre que ce serait avoir "pour les aliénés des sentiments dignes de la civilisation chrétienne" que de les enlever aux soins maternels de nos communautés religieuses pour les confier à des mains mercenaires. Il n'y a que M. Tarte qui soit capable de profaner ainsi les mots, et affirmer des mensonges aussi évidents pour tous ceux qui connaissent la question et la jugent sans parti pris. Bien que les sœurs donnent pour cent piastres autant et plus qu'on ne pourrait obtenir dans un asile sous le contrôle du gouvernement, bien que, de plus, pour cette modique somme, les sœurs donnent à ces pauvres déshérités de la fortune

plus de confort qu'ils n'en ont jamais goûté dans leurs familles, cependant si on ne trouve pas ce confort suffisant, eh bien qu'on augmente le prix d'entretien que l'on paie annuellement aux sœurs et nous parions que pour cent cinquante piastres elles feront mieux que le gouvernement pourrait faire au prix de trois cents piastres par tête.

Le *Trifluvien* du 9, publie un extrait des remarques, que nous avons faites dans notre numéro du 28 juin, au sujet de l'attaque de l'*Electeur* contre les ultramontains en général et la *Vérité* en particulier, puisqu'il ajoute :

" Il est dit que nous ne nous entendons pas souvent avec la *Vérité*. Elle prend appartenir à l'école ultramontaine; nous aussi. Et pourtant nous ne tenons guère la même ligne de conduite qu'elle. D'où vient la différence? De ce que nous considérons l'Eglise autrement qu'elle.

C'est-à-dire que le *Trifluvien* considère l'Eglise comme un puissant engin d'élection dont on aurait grand tort de ne pas se prévaloir, tandis que la *Vérité* pense au contraire que la politique doit servir à l'accroissement de l'Eglise et non celle-ci au triomphe d'un parti politique. Voilà, certes, une différence notable dans nos deux manières de considérer l'Eglise, nous le confessons volontiers. Le *Trifluvien* continue :

" La *Vérité* prétend suivre le Pape, et le Pape seul. Si elle était sincère dans son obéissance au Pape, elle serait sans doute dans le droit sentier. Mais voilà la véritable erreur du confrère. Il se croit à lui seul plus intelligent, plus savant, plus orthodoxe que les évêques dont il méconnaît l'autorité."

Le confrère ment effrontément et nous le sommons de citer une ligne de la *Vérité* qui soit une critique d'un document épiscopal. Il confond à dessein, pour tromper ses lecteurs entre, l'évêque agissant comme pasteur et l'évêque agissant comme simple particulier. Quand l'évêque parle comme évêque, nous n'avons rien à démêler avec ses enseignements. Si nous nous croyions lésé en quelque manière et que nous voudrions une réparation, nous nous adresserions au juge naturel, qui est le Souverain Pontife; mais quand un évêque se fait écrivain ou agit comme particulier, surtout quand il s'agit de questions libres, chacun est parfaitement à son aise pour différer d'opinion avec lui et exprimer cette divergence pourvu qu'il le fasse en des termes convenables. Cette tyrannie que le *Trifluvien* voudrait, en ce moment, faire prévaloir à son profit et qu'il serait prêt à secouer énergiquement si le vent tournait d'un autre côté, est tout à fait contraire à l'esprit de l'Eglise qui veut que tous ses enfants jouissent de la plus grande somme de liberté possible.

Nous pourrions relever encore plusieurs autres assertions non moins fausses qui se trouvent dans le même numéro du *Trifluvien*, mais cela nous entraînerait trop loin; et, d'ailleurs, cela serait probablement bien inutile puisque notre adversaire est de mauvaise foi.

L'*Electeur* du samedi dernier, 12 juillet, est souverainement amusant à lire. Il est entré dans une colère bleue à cause des observations dont nous avons accompagné la lettre de M. C. Langelier, la semaine dernière. Naturellement, comme notre opinion ne cadre pas avec la sienne, il a trouvé nos remarques très déplacées. Il va même jusqu'à les qualifier de polissonneries mot qui, dans la bouche du journaliste le plus mal appris de la province, acquiert un caractère tout particulier de ridicule.

C'est assurément le temps de dire : " Tu te faches, donc tu as tort. " Et si

le confrère a tort il faut bien que nous ayons raison. Du reste nous en avons une preuve évidente dans le fait qu'au lieu de nous reproduire textuellement, l'*Electeur* a cru plus prudent de ne publier qu'une analyse de ce que nous avons dit, analyse de son cru et qui défigure entièrement notre pensée. Ainsi il dit, après avoir reproduit la lettre de M. Langelier :

" La *Vérité* répond que M. Tardivel est absent de Québec depuis le 24 juin, mais que son remplaçant *pro tem*, s'est cru justifiable de lancer ces vilaines insinuations sur le caractère du nouveau ministre parce que le *Nouvelliste* en a fait autant autrefois, en 1884 et en 1885."

Pardon, confrère, nous n'avons pas dit cela. Vous mettez là un *parce que* qui est absolument mal placé. Si nous avons rappelé les accusations portées autrefois par le *Nouvelliste*, ce n'est pas parce que celui-ci les avait proférées mais bien parce que M. Langelier ne les a pas, dans le temps, repoussées d'une manière tout à fait victorieuse : cela fait une différence énorme.

L'*Electeur* n'aime pas non plus que nous prononcions le mot *clique*. Cela lui tombe sur les nerfs. Il suppose que nous avons voulu faire " allusion à la clique Langelier, mot familier dans la bouche de tous les polissons du parti bleu. " Pour notre part, nous aurions préféré un nom plus complexe mais peu nous importe; ce que nous avons voulu désigner par ce mot de *clique* qui détonne si désagréablement dans les oreilles de M. Pacaud, c'est l'ensemble de ces brasseurs d'affaires que M. Pacaud doit connaître et qui, devant les tribunaux, refusent de répondre à nombre de questions parce que, disent-ils, leur réponse pourrait les incriminer. Maintenant donnez-lui le nom que vous voudrez, cela ne nous importe en rien. Il suffit que nous ayons constaté, en plusieurs circonstances, que M. Langelier a eu et a encore des relations intimes avec certains des personnages en question, pour nous faire redouter sa présence dans le cabinet. Passons sur plusieurs assertions fort risquées et venons à la conclusion. L'*Electeur* termine ainsi :

" On observera que, mise au défi de dire en quoi le président du Conseil a jamais péché au point de vue des principes, quelles sont les idées subversives qu'il a jamais prêchées, en quoi sa conduite comme citoyen est reprochable au point de vue de la morale, la *Vérité* élude la question et court se retrancher derrière la tombe du défunt *Nouvelliste*. Il faut en conclure qu'elle n'a pas un mot à dire contre les principes de M. Langelier.

" Cet aveu suffit pour dissiper, aux yeux des gens importants, tout le mauvais effet de ses insinuations."

Ici encore, une citation textuelle de ce que nous avons dit aurait fait voir aux lecteurs de M. Pacaud que nous n'avons peut-être pas dit notre dernier mot sur ce point. Mais M. Pacaud est un homme pressé et il se hâte de conclure à son avantage. Très habile, M. Pacaud.

Nous signalons à la vertueuse indignation et aux foudres vengeresses du *Trifluvien* l'entre-filet suivant que nous prenons dans la *Presse* du 9 :

" Les honnêtes gens avaient pensé que le 17 juin la province se leverait pour dénoncer les hommes qui, depuis trois ans, la trompent, la compromettent et la ruinent. On s'était fait illusion : la province était plus malade, plus gâtée qu'on le croyait. On a pratiqué la corruption auprès des municipalités, et les contribuables ont applaudi; on a fait de la corruption auprès du clergé, et—disons-le franchement, ce n'est pas là que le métier a été le moins facile—le clergé a souri avec indulgence, en prétextant le bien de l'Eglise et les immunités de la charité."

Nous attendons avec impatience le prochain numéro du *Trifluvien*.

\*\*\*

Dans notre numéro du 5 nous avons posé certaines questions au Canada, au sujet de l'attitude de Sir John A. Macdonald et de son organe l'*Empire* durant les dernières élections d'Ontario. Dans son numéro du 7, le *Canada* commence sa réponse dans un article intitulé : *La campagne de M. Meredith* et qu'il termine ainsi :

" Nous parlerons prochainement de l'attitude de l'*Empire*, mais comme nous n'écrivons pas pour la galerie nous désirons que la *Vérité* y aille avec toute la bonne foi possible."

Nous n'avons pas remarqué que le *Canada* nous ait donné la suite de sa réponse et nous attendons le tout pour offrir nos remarques si nous en avons à faire. Mais, en tout cas, le confrère peut compter sur notre entière bonne foi comme toujours. Nous ne discutons pas pour la simple plaisir de la chose, mais uniquement dans l'intérêt de la bonne administration du pays, le *Canada* devrait en être convaincu.

CA ET LA

MONTMORENCY :—L'hon. Chs. Langelier a été élu sans opposition à Montmorency samedi dernier.

GASPÉ :—M. Achille Carrier, a battu, le même jour, l'hon. M. Flynn, par une majorité de plus de 350 voix.

CARICATURE :—L'*Electeur* du 14, publie une affreuse caricature de l'hon. C. Langelier.

M. TARDIVEL :—Le directeur de la *Vérité* sera probablement de retour demain, dimanche, de son voyage à Manitoba et au Nord-Ouest.

LE PAPE ET L'ESPAGNE :—Une dépêche de Madrid dit qu'en raison du manifeste carliste contre le cabinet espagnol, le Pape a donné instruction au nonce à Madrid de censurer tous ceux qui attaqueront le cabinet sous prétexte de religion.

CONFERENCE DE BRUXELLES :—La conférence antiesclavagiste de Bruxelles a terminé ses travaux. M. Cogordan est parti pour en signer l'acte final, au nom de la France, en même temps que M. Bourée.

L'EGLISE ET LA SCIENCE :—On écrit de Montevideo, capitale de la République de l'Uruguay, que l'Observatoire météorologique créé par les Pères Salésiens prend de jour en jour une plus grande importance, qu'il a manifestée d'ailleurs à l'Exposition de Turin, où les publications de cet observatoire ont obtenu la médaille d'argent.

On voit que, dans l'Uruguay, ce sont des prêtres catholiques qui érigent le premier monument destiné à l'étude de la science astronomique.

LE DIMANCHE :—Les libraires, papetiers et imprimeurs de Libourne, ont signé une convention aux termes de laquelle ils s'engagent, à partir du dimanche 29 juin, à fermer leurs magasins et ateliers les jours de dimanches et fêtes toute la journée, afin de procurer à leurs ouvriers et employés, ainsi qu'à eux-mêmes, un jour complet de repos après six jours d'assujettissement et de labeurs.

Une seule réserve est faite aux imprimeurs en ce qui concerne les lettres de décès dont la livraison ne pourrait attendre au lendemain.

Excellent.

MUSEE DE JEANNE D'ARC :—L'administration des Beaux-Arts installe à Dom-

rémy, dans l'humble-maison où naquit Jeanne d'Arc, un musée qui reproduira les principales œuvres de peinture et de sculpture, consacrées à l'héroïne par l'art français.

UN HOMME DE BIEN :—Une souscription est ouverte dans le but d'élever un monument à M. Beluze, cet homme de bien dont toutes les œuvres ont connu le dévouement et la générosité.

M. l'aumônier du Cercle du Luxembourg (18, rue du Luxembourg), est chargé de centraliser les fonds de cette souscription.

L'ENCEINTE DE PARIS :—M. de Freycinet promet d'appuyer devant le Conseil supérieur de guerre la demande des députés de Paris, qui réclament la démolition du mur d'enceinte depuis le Point-du-jour jusqu'à Saint-Ouen.

PROPAGATION DE LA FOI :—Les recettes de l'Œuvre de la propagation de la foi se sont élevées, en 1889, à 6,541,918 fr.; dans cette somme, la France a donné à elle seule 4,013,905 francs.

Le diocèse qui marche toujours en tête est celui de Lyon : 427,432 francs; viennent ensuite : Paris, 194,700 francs; Cambrai, 172,731 francs; Saint-Brieuc, 160,000 francs; Mantes, 130,750 francs; Rodez, 127,625 francs; Quimper, 118,963 francs; les recettes des autres diocèses n'atteignent pas 100,000 fr.

A l'étranger, les diocèses dont les recettes dépassent cent mille francs, sont : Cologne, 124,420 francs; Malines 101,125 fr.

L'EUROPE EN ARMES :—Un journal anglais fait le compte suivant des forces militaires de l'Europe :

L'armée austro-hongroise, sur le pied de guerre, compterait 1,750,000 hommes; l'Italie en fournirait 2,750,000; la France, 4 millions; l'Angleterre, 820,000; la Russie, 5 millions; la Turquie, 650,000; l'Espagne, 870,000; la Suède, 180,000; la Norvège, 180,000; la Suisse, 200,000; la Hollande, 180,000; la Belgique, 165,000; la Roumanie, 180,000; la Serbie 165,000; le Portugal, 120,000; le Danemark, 60,000; la Bulgarie, 100,000; la Grèce, 70,000; le Monténégro, 36,000.

En ce qui concerne l'artillerie, la France occupe le premier rang; elle surpasse même la Russie, qui, sous tous les autres rapports, a la prééminence.

Pour compléter sa statistique, le journal anglais aurait dû ajouter le chiffre des milliards que ces armements formidables coûtent chaque année à l'Europe.

Sur le boulevard :  
Un nègre, noir comme jais, fume une pipe blanche, en terre cuite.

—Tiens, regarde donc, fait un gavroche à l'un de ses amis, il fume sa pipe et c'est lui qui culotte.

DECES

Le révérend M. Landry (Hermas), curé de Holyoke, Mass., décédé le 5 du courant, appartenait à la société d'une messe, section provinciale.

J.-CL. ARSENAULT, Ptre,  
Asst-Secrétaire.  
Archevêché de Québec, }  
9 juillet 1890. }

Nous regrettons d'apprendre la mort de M. F. Ant. Chartier Alfred Larocque, véc subitement dimanche, à Montréal.

M. Larocque avait 71 ans et a succombé à une syncope.

C'était un véritable homme de bien. Nos sincères condoléances à la famille.

## Lettres de voyage

Saint-Boniface, lundi le 30 juin.

Depuis plusieurs jours il fait une chaleur excessive dans toute la province de Manitoba. Le thermomètre marque de 94 à 98 à l'ombre, et la température ne baisse guère pendant la nuit, ce qui, paraît-il, est tout à fait exceptionnel dans ces régions septentrionales. Les Manitobains souffrent de la chaleur ; pour ma part, je ne m'en trouve pas incommodé du tout. Il est vrai de dire que je suis amateur du soleil. Règle générale, plus il fait chaud, plus je suis dans mon élément. Mais je crois qu'il y a réellement quelque chose dans l'atmosphère de ces régions qui vous permet de supporter facilement une température très élevée. Aux Etats-Unis, j'ai certainement plus souffert de la chaleur à 90 degrés qu'ici à 98. Tout le monde m'assure que le même phénomène se produit, en sens inverse, pendant l'hiver. Les froids manitobains de 40 à 50 degrés au-dessous de zéro sont moins à redouter que des froids de 15 à 20 degrés ailleurs. Je le crois sans peine, car je me souviendrai toute ma vie des souffrances atroces que j'ai endurées en Italie pendant l'hiver de 1888-89. Et pourtant la neige n'y tombe que pour fondre aussitôt. Disons donc que le climat de Manitoba, bien que, d'après le thermomètre, la chaleur et le froid y soient excessifs, n'est pas du tout désagréable, prise dans son ensemble. Le grand danger me paraît être la sécheresse, et, quelquefois, les gelées précoces. L'année dernière, le manque de pluie s'est fait terriblement sentir et les récoltes en ont beaucoup souffert. Ces jours derniers, on commençait à redouter un nouveau désastre de ce genre ; mais les pluies abondantes d'hier et d'aujourd'hui ont fait un bien incalculable. La récolte de blé est maintenant assurée, dit-on ; car du moment que la terre est bien couverte par les jeunes plants, l'humidité du sol est suffisante, avec les rosées, pour produire la maturité du grain. On compte sur des millions et des millions de boisseaux de blé cette année dans la province de Manitoba. Puissent ces légitimes espérances se réaliser ; car une mauvaise récolte cette année jetterait certainement le découragement dans un grand nombre d'âmes.

\*\*\*

A ce propos on m'a fait une observation qui me paraît bien sage. Jusqu'ici, les manitobains n'ont point assez varié leur culture. Ils se sont presque exclusivement bornés à semer du blé. Lorsqu'il y a un bon rendement tout va bien ; mais arrive une année de sécheresse, ou une gelée précoce, voilà douze mois sans revenus, sans ressources. Il faudrait semer d'autres grains en plus grande quantité. L'orge, par exemple, vient très bien ici ; et il serait facile, ce me semble, avec les moyens de communication que possède Manitoba maintenant, d'écouler ce produit qui est très recherché aux Etats-Unis. L'orge a un avantage sur le blé, les gelées blanches du mois d'août ne l'affectent pas. Puis, il y a l'élevage des animaux. On s'y livre déjà, mais il faudrait augmenter beaucoup encore le nombre des troupeaux. D'ici à longtemps le foin et le pâturage seront abondants et à bon marché. La fabrication du beurre et du fromage est in-

troducte dans la province, il ne s'agit que de la développer. Le gouvernement Greenway-Martin, soit dit en passant, ferait mieux de consacrer ses énergies à des œuvres semblables que de dépenser ses forces à combattre les écoles catholiques et l'usage officiel de la langue française. Avec une culture plus variée et de plus nombreux troupeaux, nos amis de Manitoba seraient à l'abri du danger auquel ils sont actuellement exposés. La culture du blé donne certes de très beaux bénéfices dans les années d'abondance ; mais ici, comme ailleurs, il vaut mieux avoir plusieurs cordes à son arc.

Comme dans tous les pays du nord, la végétation est extrêmement rapide à Manitoba, plus rapide encore, je crois, que dans la province de Québec. Ici comme chez nous, le printemps, cette année, a été très tardif et froid. Cependant, tout, dans les jardins et dans les champs, est beaucoup plus avancé qu'à Québec. Le 21 juin, sur la partie septentrionale du lac Winnipeg, il y avait encore assez de glace pour obscurcir toute navigation. Et pendant ce temps là, à St Boniface, le thermomètre marquait 90 degrés à l'ombre et tout poussait à merveille. Il convient d'ajouter que la partie nord du lac Winnipeg est à plus de trois cents milles d'ici.

Nous nous trouvons passablement au nord à Québec ; notre ville est située entre le 46<sup>e</sup> et le 47<sup>e</sup> degré de latitude. Saint-Boniface est sous le 50<sup>e</sup> degré. C'est vous dire que les jours sont sensiblement plus longs ici qu'à Québec ou à Montréal. L'autre soir, le soleil se couchait juste à neuf heures moins le quart. Il faut dire que l'heure du chemin de fer que tout le monde adopte, avance d'une demi-heure sur l'heure solaire. N'importe, cela produit un singulier effet de pouvoir lire facilement sans lampe à dix heures du soir.

Pendant que nous sommes sur ce chapitre, disons un mot du sol des prairies de Manitoba. La terre est extrêmement fertile. Je n'en ai jamais douté, du reste. Tout le monde est d'accord sur ce point. C'est une terre d'alluvion noire, *sui generis* ; du moins elle ne ressemble en rien à nos terres noires, à nos savanes de la province de Québec. Lorsque cette terre est détrempée par les pluies elle devient aussi glissante que du savon, aussi collante que du mastic. La boue de Manitoba, quand il pleut, est tout simplement horrible : les manitobains eux-mêmes sont bien obligés d'en convenir. S'il pleuvait aussi souvent ici que chez nous, le pays serait littéralement inhabitable. Il faut voir cette glu pour s'en faire une idée ; toute description que je pourrais faire serait inadéquate. Heureusement les pluies ne durent pas longtemps, et la boue disparaît vite. Chose singulière, les chemins ne restent pas, comme les nôtres, par ornières et par buttes ; car la terre en séchant devient si friable que les mottes fondent, pour ainsi dire, non en poussière, mais en son. La terre de savane de la province de Québec fait un boue beaucoup plus liquide, beaucoup moins tenace que la terre de Manitoba ; par contre, en séchant, elle se convertit en une poudre très fine et très facile à soulever. Sur les chemins de Manitoba, même par un temps de sécheresse

il n'y a presque pas de poussière. Cependant, cette terre ne cuit pas au soleil, comme la terre glaise. Elle ne brûle pas, non plus, comme nos terres de savane. En un mot, c'est une terre tout à fait particulière ; elle est noire comme de l'encre, sans sable et sans cailloux. La profondeur de cette couche de terre végétale est considérable, tellement considérable, que plusieurs Manitobains prétendent quelle est pratiquement inépuisable. A l'appui de leur théorie ils disent que les terres cultivées sans interruption depuis la fondation de la colonie de lord Selkirk, au commencement du siècle, produisent encore du blé en abondance. Il me semble cependant plus rationnel de croire que ces terres, si riches qu'elles soient, susceptibles de s'épuiser comme d'autres ; et il y a des personnes compétentes quidissent qu'une fois épuisées elles ne pourront plus jamais être remises en état de production. Nos amis de Manitoba feraient donc bien de ne pas dédaigner cette chose si vulgaire qu'on appelle le fumier. Jusqu'ici ils l'ont dédaignée souverainement, puisque l'honorable M. Larivière, ancien ministre de l'agriculture, m'assurait l'autre jour, qu'il existe une loi manitobaine qui défend de jeter le fumier dans les rivières !

..

LE 4 JUILLET :—Les changements subits de température ne sont pas particuliers à la province de Québec. Mardi, le 1<sup>er</sup> juillet, la chaleur était encore excessive. Depuis mercredi il fait frais, presque froid, car une belle brise du nord neutralise la trop grande ardeur du soleil. C'est un très beau temps. Les Manitobains trouvent que c'est la perfection. Pour moi, j'aimerais quelques degrés de chaleur de plus. Mais en voilà assez sur le climat, le sol, le beau temps et la pluie. *Paulo majora canamus.*

\*\*\*

J'ai visité, ces jours-ci, en compagnie de M. l'abbé Dugas, et du R. P. Allard, vicaire général, le couvent, l'orphelinat et l'école industrielle dirigés par les Sœurs grises, de Montréal. Ces religieuses ont aussi la direction de l'hôpital de Saint-Boniface. Ces trois institutions sont situées à peu de distance, l'une de l'autre, sur les bords de la Rivière Rouge. Elles sont entourées, comme l'archevêché, de jardins et d'arbres qui brisent la monotonie de la plaine. A proximité du village de Saint-Boniface, elles en sont, cependant, assez éloignées pour jouir d'une tranquillité parfaite. Ce sont trois maisons qui, certes, font honneur au diocèse. Le couvent et l'hôpital sont deux édifices fort spacieux en briques blanches. Le corps principal de l'orphelinat est une construction en bois et date de 1846, je crois. Les fondatrices de cette maison étaient quatre sœurs grises venues de Montréal en 1884 avec Mgr Lafleche, par la route des canots. Une de ces vénérables religieuses, sœur Saint-Joseph, vit encore. On la considère comme une véritable relique. Le grain de sénévé planté en 1844 est devenu un grand arbre ; car outre les trois institutions de Saint-Boniface, les sœurs grises ont des écoles en plusieurs paroisses du diocèse, notamment à Saint-Norbert, à Saint-François-Xavier, à Qu'Appelle, et plusieurs missions dans le far West et l'extrême nord, dans les régions glacées de l'Arthabaska et du fleuve McKenzie.

La supérieure générale de la mission est la sœur Hamel, cousine de M. Joseph Hamel de Québec et de notre regretté concitoyen, M. Ferdinand Hamel. Elle a pour assistante, sœur Primeau, sœur de M. le curé de Boucherville. La sœur maîtresse des novices est la fille de feu M. Letellier, ancien lieutenant-gouverneur de Québec. La supérieure du couvent est la sœur de M. Royal, lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest. Comme vous le voyez, le noyau de cette communauté a été fourni par la province de Québec, cette véritable Nouvelle-France qui continue en Amérique la mission glorieuse du pays de nos ancêtres. Nos prêtres, nos religieux, nos missionnaires, nos religieuses sont répandus dans toutes les parties de l'Amérique du nord et ont même pénétré dans l'Amérique du Sud. C'est là notre gloire nationale la plus pure, la plus honorable aux yeux de Dieu et des hommes. Soyons toujours fiers de ce rôle apostolique que la Providence a daigné assigner au peuple Canadien-français : soyons-en fiers, mais surtout tâchons d'en rester dignes, en conservant intactes notre foi et nos traditions nationales.

Si la province de Québec a fourni les principaux éléments de cette mission des sœurs grises de Manitoba et du Nord-Ouest, les vocations ne manquent pas parmi les enfants du pays ; et ces vocations augmenteront à mesure que la population se développera. Dans le noviciat, il y a plusieurs jeunes Canadiennes-françaises nées ou élevées ici, et trois jeunes métisses. Parmi les sœurs professes, il y a au moins une métisse, sœur McDougall, et une Siousse pur-sang, sœur Nebraska. Cette dernière est la seule religieuse que les tribus sauvages du Nord-Ouest aient donnée à l'Eglise. Règle générale, les enfants des prairies et des forêts, quoique susceptibles de comprendre et de pratiquer les vertus chrétiennes ordinaires, ne semblent pas appelés à la vie religieuse.

L'école industrielle où l'on remarque une vingtaine de petites sauvagesses au milieu des petites filles blanches et métisses, est fort intéressante. La salle des vieilles ne l'est pas moins. C'est là qu'on voit des types curieux. Entre autres, nous avons remarqué une sauvagesse sans jambes, mais possédant assez de tête pour avoir eu l'honneur de faire la classe à des princes de l'Eglise. En effet c'est elle qui a montré le cri ou le sauteux, je ne me rappelle plus lequel, à plusieurs missionnaires, prêtres et évêques. Une autre vieille sauvagesse de quatre-vingts ans et plus, marche à l'aide de deux béquilles ; mais je vous assure qu'elle n'a pas sa langue dans sa poche. C'est l'enfant gâté de la maison. Les sœurs s'amuse à la taquiner pour jouir de ses réparties, souvent aussi méchantes que spirituelles.

..

Les dames du Saint-Nom de Jésus, dont la maison mère est à Hochelaga, ont un magnifique pensionnat à Winnipeg. J'ai eu le plaisir de le visiter hier. Ce couvent est fréquenté par un grand nombre de jeunes filles protestantes ; car pour ces bons "frères séparés", la théorie est une chose, mais la pratique en est une autre. En théorie, ils sont opposés aux écoles catholiques, à la religion catholique, aux communautés religieuses ; en pratique, ils confient volontiers leurs enfants à nos bonnes religieuses, sachant fort bien qu'elles

leur donneront une formation infiniment supérieure à celle que peut donner la meilleure académie laïque. Les dames d'Hochelaga ont deux écoles à Winnipeg, et un autre pensionnat à Saint-Pierre, florissante paroisse située à 25 ou 30 milles au sud-est de St-Boniface.

Une autre institution qui est bien digne d'une mention toute spéciale est le collège de Saint-Boniface, fondé par Mgr Taché, dirigé d'abord par des prêtres séculiers et des pères Oblats, et confié, depuis quelques années, aux RR. PP. jésuites. La maison, en briques blanches, est située à quelques arpents de l'archevêché, au milieu d'un bois de trembles. Elle est déjà trop petite pour le nombre d'élèves qui viennent y chercher la science et la formation religieuse. Espérons que les moyens de l'agrandir ne manqueront pas, car le bien que les pères jésuites sont appelés à faire dans ce pays est incalculable.

Le 1er juillet, il y avait fête religieuse et patriotique à Saint-Jean-Baptiste, paroisse relativement nouvelle située sur la Rivière Rouge, à 47 milles au sud de Saint-Boniface. Je m'y suis rendu, en compagnie de M. l'abbé Dugas de M. l'abbé Cloutier, de M. le Sénateur Girard et de M. Larivière, député fédéral du comté de Provencher. La fête était tout-à-fait canadienne-française, car c'était la Saint-Jean-Baptiste qu'on célébrait : messe et procession l'avant-midi; pique-nique, jeux et discours patriotiques après-midi. Cette paroisse n'existe que depuis 13 ou 15 ans, et déjà elle compte 170 familles dont 160 familles canadiennes-françaises. Les 10 autres familles, sont métisses. Un grand nombre de ces familles viennent des centres industriels des Etats-Unis. Deux autres paroisses dans cette partie de Manitoba, Saint-Pie, et Saint-Joseph, ont été également fondées par des Canadiens-français qu'on a ramenés des Etats-Unis. On ne saurait trop admirer cette œuvre qui consiste à faire sortir nos compatriotes des fabriques et des usines de la Nouvelle-Angleterre pour les placer sur les terres fertiles de Manitoba. C'est une entreprise qui offre de grandes difficultés, mais elle est parfaitement réalisable, puisque Saint-Jean-Baptiste est en voie de devenir rapidement une paroisse florissante. M. le curé Fillion a déjà une jolie église, des écoles, un presbytère convenable; le chemin de fer Northern Pacific et Manitoba passe au milieu du village, ce qui offre un écoulement facile pour les produits; les terres sont excellentes et il y a du bois en quantité suffisante. On m'a dit que, dans la seule paroisse de Saint-Jean-Baptiste, il y a dix mille minots ou boisseaux de blés de semés; ce qui devrait donner un rendement de 140,000 à 200,000 boisseaux s'il n'arrive pas d'accident d'ici au commencement d'août, époque de la récolte. J'ai pu causer avec plusieurs de ces braves colons, et tous m'ont paru contents et pleins d'espoir dans l'avenir.

C'est en allant de Winnipeg à Saint-Jean-Baptiste que j'ai vu pour la première fois, la vraie prairie. Le chemin de fer longe la rive ouest de la Rivière Rouge. A notre gauche nous avons des habitations, de jolis bouquets d'arbres, des bois que l'on pourrait pres-

que appeler des forêts. La vue s'y repose agréablement. A notre droite s'étend la plaine, absolument plate et sans le moindre arbrisseau. C'est un spectacle saisissant et attristant, plutôt que beau, et grandiose. Une mélancolie vague et pénible envahit l'âme en face de cette mer immense sans mouvement. Lorsque ces vastes champs de blés sont prêts à recevoir le moissonneur et que les épis dorés ondulent sous le souffle de la brise, l'effet doit être autre; mais aujourd'hui cette immobilité et cette uniformité que présente la plaine produisent l'ennui. Les clôtures, en fil de fer, sont quasi invisibles; les champs de blé ne se distinguent de la prairie que par leur vert plus foncé; quelques troupeaux seuls rompent la monotonie. Pour moi, vivre au milieu de la vraie prairie serait une sorte d'impossibilité. Aussi, nos compatriotes cherchent-ils surtout à s'établir sur des "lots de rivières" qui sont nombreux; car outre la rivière Rouge qui, à St-Boniface, est large comme la rivière Chambly à Belœil, il y a plusieurs tributaires: l'Assiniboine, la rivière Sale, la rivière aux rats, la Seine, etc. Sur toutes les rivières il y a plus ou moins de bois. Quelques arbres suffisent pour faire un joli paysage et rappeler nos belles campagnes de la province de Québec.

En revenant de Saint-Jean-Baptiste, M. Dugas et moi avons fait halte à Saint-Norbert, où nous avons passé vingt quatre heures en compagnie du digne curé, M. Richot que tout le Canada connaît. M. Richot est une des colonnes du pays. Je n'ai pas besoin de rappeler la part aussi importante qu'honorable qu'il a prise aux graves événements qui ont précédé et accompagné l'entrée de Manitoba dans la Confédération. Il a été en l'absence de Mgr Taché le modérateur du mouvement légitime de 1869-70 inauguré par les métis pour obtenir la reconnaissance des droits de ce petit peuple. Personne ne connaît mieux que lui l'histoire du Manitoba et du Nord-Ouest; personne ne s'est plus identifié que lui avec les aspirations de cette population au milieu de laquelle il vit depuis tant d'années.

C'est à Saint-Norbert, tout près de l'église que Riel a fait ériger, en l'automne de 1869, sa fameuse clôture pour empêcher l'invasion du pays par M. McDougall, soi-disant gouverneur. La barrière n'y est plus, mais on vous montre encore l'endroit précis où elle se trouvait.

Mes lecteurs seront sans doute curieux de savoir ce qu'est devenue cette population métisse qui occupait jadis les bords de la rivière Rouge et qui a rendu son nom célèbre par sa résistance, en 1869-70, à un envahissement vraiment injuste du pays par le gouvernement canadien. Elle disparaît rapidement; on peut dire qu'elle n'existe presque plus dans cette partie de Manitoba. Elle s'en va vers l'ouest et le nord, au lac Manitoba, et plus loin encore, à la Saskatchewan. Il ne faut pas l'oublier, les métis, ayant toujours eu beaucoup plus de rapports avec les sauvages qu'avec les blancs, sont plutôt portés à la vie libre des prairies et des bois qu'à la vie civilisée. Comme les sauvages ils s'éloignent devant la marée montante de l'immigration. Dans toutes les paroisses de la vallée de la rivière Rouge les Canadiens-Français les ont presque entièrement remplacés.

Bientôt il faudra aller dans l'extrême Nord-Ouest pour trouver des représentants de cette race singulière qui semble avoir été destinée par la divine Providence à servir de trait d'union entre le monde sauvage et la vie civilisée.

Le 7 JUILLET:—En compagnie de R. P. Allard, vicaire général, et de M. le juge Dubuc, j'ai visité ces jours-ci, la réserve des sauvages de Piguis qui se trouve à trente milles au nord de Saint-Boniface, sur la rive ouest de la rivière Rouge. Environ 1200 sauvages, sauteurs et muskégons, ou cris des bois, se réunissent à cet endroit, tous les ans, à pareille époque, pour recevoir la somme que le gouvernement leur donne annuellement en vertu du traité No 1. Chaque individu, homme, femme ou enfant, reçoit \$5. Le chef reçoit \$25 et les quatre conseillers, \$15 chacun. Les jours de paie sont généralement des jours de réjouissance et quelquefois, aussi, des jours de désordres; car malgré la sévérité des lois, le trafic de l'eau de feu, cette antique malédiction des sauvages, s'exerce toujours sur une trop grande échelle. Cette année les sauvages ne sont pas de bonne humeur. Le vieux chef, Henry Prince, un beau type sauvage, nous a fait part de ses griefs. Il nous parlait en sauteur, le père Allard agissait comme interprète. Il paraît que l'agent de cette réserve, au lieu de faire la paie à Piguis, où elle a coutume de se faire, veut que le camp se transporte à quatre milles plus bas, dans un endroit impossible. Il donne pour raison que, de cette manière, les abus de la vente des spiritueux seront moins à craindre. Le vieux chef trouve cette raison mauvaise, car, dit-il, le trafic illicite se fera aussi bien là-bas qu'ici. Que le gouvernement, ajoute-t-il, me donne la force que je lui ai demandée, et il n'y aura plus de désordres à Piguis. Naturellement, n'ayant entendu que la version sauteuse de ce conflit, je ne voudrais pas donner tort à l'agent. Seulement, je constate le mécontentement créé par la décision prise. Le chef nous a déclaré que lui, trois de ses conseillers et l'immense majorité de la tribu n'iront pas trouver l'agent.

Un embranchement du chemin du Pacifique met Winnipeg en communication avec West Selkirk, village assez considérable situé sur la rivière Rouge à la tête de la navigation. De Selkirk des bateaux à vapeur partent assez souvent pour parcourir le grand lac Winnipeg qui a 300 milles de long. On prend une voiture à Selkirk pour se rendre à la réserve, six milles plus bas.

Le chemin de fer de Winnipeg à Selkirk traverse un pays fort intéressant par ses souvenirs historiques. C'est sur ce parcours que l'on voit le fort de pierre, ou Lower fort Garry, qui servait de base d'opérations au colonel Dennis, lors des troubles de 1869-70. C'est de ce fort qu'il a lancé ses proclamations insensées et qu'il a cherché, lui, soi-disant conservateur de la paix, à soulever la population de langue anglaise contre les métis. Le chemin traverse Kildonan et les autres établissements écossais établis au commencement du siècle par lord Selkirk, malgré les efforts faits par la compagnie du Nord-Ouest pour détruire ces commen-

cements de civilisation. A l'endroit appelé la Grenouillère il y eut, en 1816, une véritable bataille entre les gens de la compagnie et les hommes de lord Selkirk. Vingt deux de ces derniers y périrent.

Aujourd'hui, ces établissements écossais, les plus anciens de la province, sont florissants. Mais à beau dire, il suffit d'y passer pour se convaincre que les terres de Manitoba sont susceptibles de s'épuiser comme les autres. Le blé ne pousse pas ici avec cette vigueur extraordinaire que l'on remarque dans la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, par exemple, où l'on ne cultive que depuis quelques années.

Près de Selkirk se trouve l'asile d'aliénés de la province. C'est une institution gouvernementale sous la direction du Dr Young qui nous a fait visiter son établissement avec une politesse exquise. Cette maison m'a paru fort bien tenue; mais il est à propos de faire une observation aussi importante. Cette institution coûte à la province la jolie somme de \$33,000 par année. Or elle ne renferme que 97 patients. C'est-à-dire que chaque patient coûte au gouvernement plus de \$300 par année! Voilà des chiffres qui devraient faire réfléchir ceux qui veulent limiter la charité, particulièrement le soin des aliénés, dans la province de Québec. Pour cent piastres par année, les religieuses de Saint-Jean-de-Dieu font ce qui coûte ici trois cent piastres. Et je déclare, en connaissance de cause, que cette maison de Selkirk n'est pas mieux tenue qu'était l'asile de la Longue-Pointe. De plus je suis convaincu qu'une enquête impartiale établirait qu'au point de vue purement scientifique la maison des sœurs donne des résultats aussi satisfaisants que l'asile provincial de Manitoba.

J. P. TARDIVEL.

## CONGRES NATIONAL

### —A— SAINT BONIFACE

Le Manitoba du 2 juillet nous apporte le compte-rendu d'un congrès national qui a eu lieu à Saint-Boniface, le 24 juin dernier, à l'occasion de la fête patronale des Canadiens-français. Cette année, la Saint-Jean-Baptiste a été célébrée dans la province de Manitoba avec plus d'enthousiasme qu'à l'ordinaire. En face de la persécution, nos compatriotes de la-bas éprouvent le besoin de s'unir plus étroitement et de s'affirmer plus énergiquement. C'est ainsi qu'il faut agir: car il n'y a de salut pour nous, comme peuple, que dans une étroite union ayant pour base la religion et le patriotisme, et dans l'affirmation calme, mais énergique et constante, de nos droits.

Le congrès national s'est réuni sous la présidence de M. le sénateur Girard qui a ouvert la première séance par un discours où il a retracé l'histoire de la province de Manitoba et du Nord-Ouest. Il a rappelé que ces vastes régions ont été découvertes et ouvertes à la civilisation par des français, particulièrement par le courageux et noble de la Vérandrye, le véritable Colomb du Nord-Ouest. Les Canadiens-français d'aujourd'hui ne sont donc pas des étrangers dans ce pays, puisque leurs ancêtres ont, les premiers parmi les hommes civilisés, foulé ce sol inconnu et affronté les dangers du monde barbare. Par eux, nous avons acquis ici

le droit de cité. Puis ce premier droit a été centuplé par les travaux héroïques de nos missionnaires et de nos religieuses, travaux qui remontent presque au commencement du siècle. Il y a bien eu la colonie de lord Selkirk ; mais l'on peut dire, sans exagération, que, prise dans son ensemble, l'œuvre de la conquête pacifique de ces régions, la conquête évangélique et civilisatrice, a été accomplie par les nôtres. Nous y sommes donc chez nous, et vouloir nous y traiter comme des étrangers, c'est non seulement une injustice, mais une folie historique.

Après le discours de M. Girard, le congrès a voté unanimement une déclaration d'attachement et de soumission au Saint-Siège et au vénérable archevêque du diocèse. Puis M. T. A. Bernier, ci-devant surintendant de l'instruction publique a proposé une "résolution" dirigée contre la récente loi scolaire. Cette résolution repose sur ce principe de droit naturel que la *Vérité* défend depuis tant d'années envers et contre tous : l'éducation de l'enfance appartient aux parents, sous la haute direction de l'Eglise, et nullement à l'Etat ; l'éducation est une fonction domestique et religieuse, non point politique et gouvernementale ; le rôle de l'Etat doit se borner à protéger les droits des parents et de l'Eglise et à aider les parents et l'Eglise dans l'accomplissement de leurs devoirs. Voilà une vérité élémentaire qui, aujourd'hui, saute aux yeux de nos amis de Manitoba ; ils la proclament hautement. Mais il a fallu une persécution pour leur ouvrir les yeux ; de même qu'il faudra une persécution dans la province de Québec, pour convaincre nos compatriotes des dangers du système moderne et révolutionnaire de l'Etat enseignant.

Le seul mot : *instruction publique*, est un mot maçonnique et antisocial qui devrait déchirer les oreilles de tout catholique. Un *département de l'instruction publique*, organisé, contrôlé, dirigé par l'Etat est une monstruosité, une usurpation, une violation flagrante du droit naturel. C'est pire, cent fois pire que ne serait un *département de l'alimentation publique* ; car l'Etat a encore bien moins le droit d'intervenir dans la formation morale et intellectuelle de l'enfance que dans son développement physique et corporel. Si l'Etat voulait réglementer la nourriture et le vêtement des enfants, sous prétexte qu'il a besoin de citoyens forts et robustes, les parents se révolteraient et diraient à l'Etat : "Vous empiétez sur notre terrain, vous sortez de votre rôle." Mais, par un aveuglement étrange, ces mêmes parents, qui repousseraient avec indignation toute intervention de l'Etat dans les soins matériels qu'il faut donner à l'enfance, acceptent peu à peu, sans la moindre protestation, l'ingérence de l'Etat dans la formation morale et intellectuelle des enfants. Pourtant, c'est de l'âme de leurs enfants, bien plus que de leur corps, que les parents auront à rendre un compte sévère. C'est dans la formation de l'âme de leurs enfants, bien plus que dans le développement de leur corps que les parents ont des droits sacrés à défendre et des devoirs inaliénables à remplir.

Tant que l'Etat a le soin de procéder avec prudence, par degrés, sans heurter de front les susceptibilités des parents, en se couvrant d'un manteau de religiosité, il réussit à endormir la vigilance des catholiques et à leur faire accepter, sans s'en douter, le faux et abominable principe de l'Etat organisant l'instruction publique, contrôlant, dirigeant l'école. Vient un moment où l'Etat dit : "maintenant que vous avez admis le principe de l'intervention de l'Etat dans les affaires scolaires, souffrez que nous l'appliquions logiquement. En nous laissant faire pendant des années et des années, vous avez

reconnu implicitement notre prétendu droit sur les écoles. Jusqu'ici nous avons permis que ces écoles fussent administrées de telle et telle manière. Mais, enfin, puisque vous avez admis jusqu'ici que l'organisation des écoles par l'Etat, que le bureau de l'instruction publique, que l'inspection des écoles par les fonctionnaires publics, que la création d'écoles normales du gouvernement, que la collation des diplômes d'instituteur par l'Etat ; puisque vous avez admis que tout cela, entre dans les fonctions attribuées à l'Etat, qu'avez-vous à dire si nous remplissons nos fonctions selon nos idées et non selon les vôtres ? —Voilà le langage que tient le gouvernement de Manitoba aujourd'hui ; voilà le langage que tiendra un jour ou l'autre, le gouvernement de la province de Québec. Alors les catholiques de la province de Québec seront obligés, pour défendre leurs droits contre l'usurpation trop flagrante de l'Etat, de faire comme font les catholiques de Manitoba : revenir aux principes de droit naturel qu'ils n'auraient dû jamais perdre de vue, et proclamer hautement que l'éducation de l'enfance appartient aux parents et non point à l'Etat. Certes, c'est un peu tard, bien tard ; car il est toujours beaucoup plus facile d'empêcher l'ennemi de pénétrer dans sa maison que de l'en expulser une fois qu'il y est installé. Mais mieux vaut tard que jamais ; et pour notre part nous sommes enchanté de voir nos frères de Manitoba se réveiller et chercher à couper le mal par sa racine en affirmant hardiment les droits des parents sur l'éducation et en niant carrément les prétendus droits de l'Etat sur ce terrain exclusivement domestique et religieux. Si les catholiques de la province Québec pouvaient profiter de l'expérience de leurs frères de Manitoba, la persécution Martin-Greenway aurait été un grand mal, pour un bien plus grand encore. Malheureusement, il est rare que l'on profite de l'expérience des autres.

Au cours de ses observations à l'appui de ces résolutions affirmant le droit des parents sur l'éducation de leurs enfants, M. Bernier a émis les vœux suivants : "Si les deux millions de catholiques qui sont dans la Puissance, se levaient..... s'ils se liguèrent dans les intérêts généraux de la Puissance pour faire triompher le principe de l'autorité paternelle et la nécessité de l'enseignement religieux dans les écoles, ne pourraient-ils pas nourrir l'espérance de voir marcher avec eux tous les amis de l'ordre chrétien..... Non-seulement la force de ce mouvement suffirait pour tempérer ces agitations qui semblent à tout instant vouloir disloquer la confédération ; non-seulement il pourrait amener le rétablissement de nos droits en cette province ; mais on pourrait encore en espérer l'infiltration de l'esprit chrétien dans la législation scolaire de toutes les provinces." Nous ne pouvons qu'applaudir sincèrement à ces paroles de M. Bernier ; car elles sont une invitation à créer ce grand mouvement catholique, national, canadien-français que nous demandons depuis tant d'années. La nécessité de ce mouvement s'impose chaque jour d'avantage. Tant mieux, tant mieux !

Après M. Bernier, est venu M. J. E. P. Prendergast, ancien ministre provincial qui a eu le courage de remettre son portefeuille du moment que le cabinet Greenway a fait connaître sa détermination de léser les droits de nos compatriotes. Il a parlé avec éloquence de la langue française qui est comme le rempart de nos droits, de notre nationalité et même de notre foi religieuse. A sa demande, le congrès a voté une résolution très énergique pour protester contre l'action de la législature de Manitoba qui a prononcé la déchéance de notre langue comme langue officielle en cette province.

Enfin, le congrès a terminé ses travaux en émettant le vœu, sur proposition de M. A. A. C. La Rivière, ancien ministre provincial, appuyé par le Dr Lambert, qu'il se forme dans la province de Manitoba une ligue pour la défense des droits de nos compatriotes et de nos coreligionnaires.

### Dictionnaire genealogique

DES FAMILLES CANADIENNES

M. Tanguay vient de publier le septième et dernier volume de son *DICTIONNAIRE GENEALOGIQUE DES FAMILLES CANADIENNES*, ouvrage auquel il a consacré trente années de sa vie. C'est un travail immense et dont on peut difficilement se faire une idée. C'est certainement une œuvre nationale et impérissable destinée à perpétuer le nom canadien et à mettre chaque famille en état d'établir sa lignée. Le dictionnaire porte comme dédicace ces paroles de l'auteur "A l'église et à mon pays" qui résumant dans leur simplicité sublime l'idée patriotique qui a inspiré un projet d'une si grande envergure.

Il est inutile de s'attacher à démontrer l'utilité du *Dictionnaire genealogique*. Contentons-nous de dire qu'il a mis fin à toutes ces recherches longues, fastidieuses, infructueuses de temps à autres, souvent nécessaires, quelques fois indispensables afin de retracer les liens de parenté dans les cas de mariage ou de différents en matières de successions. Aujourd'hui, grâce à l'aide du *Dictionnaire Genealogique*, une simple étude de quelques minutes suffit pour débrouiller les questions les plus épineuses.

Il est même déjà arrivé qu'en débrouillant une affaire de succession, on est arrivé sur la piste d'un héritage dont on ne soupçonnait pas même l'existence. Combien des fois de cas semblables ne peuvent-ils pas se présenter !

Mais il s'agissait de rendre cet ouvrage populaire, et pour atteindre ce but les prix devaient être à la portée de toutes les bourses. MM. les éditeurs ont trouvé le secret de faire bénéficier toutes les classes des avantages que présente le *Dictionnaire*. En payant par versements de 50 centins par semaine, chacun peut se procurer la collection complète se composant de sept volumes grand format in-8o de 650 pages, en moyen-ry, chacun, et richement reliés. On ne saurait souhaiter de meilleures conditions, aussi nous ne doutons pas que partout le dictionnaire genealogique reçoive un accueil favorable.

En attendant nous présentons à MM. Eus. Sénécal & Fils, les éditeurs, nos remerciements de l'envoi du septième et dernier volume.

Pour plus amples informations concernant le mode de souscription, etc., etc., etc, voir l'annonce dans une autre colonne.

### POUR RIRE

Au dépôt, entre des habitués de Poissy :

—Te voilà encore pincé ! Quel crime as-tu commis ?

—Oh ! un rien. J'ai trouvé un portemonnaie que M. Trois Ixes a perdu.

—Mais ce n'est même pas un délit.

—Non ! seulement, j'ai eu le malheur de le trouver avant qu'il ait été perdu.

—Ce Trois Ixes est bien maladroit !

\*.\*

On parle de la crainte de la mort et de ce qui peut l'atténuer chez les âmes fortement trempées.

—Moi, dit un grand et gros personnage, au moment fatal, une seule pensée suffira à me faire attendre sereinement l'entrée dans le suprême repos.

Mouvement d'attention.

—C'est que mes funérailles auront lieu aux frais de l'Etat.

\*.\*

Bébé fin-de-siècle :

—Papa, maman m'a dit que tu allais être décoré pour le 14 juillet, est-ce vrai, dis ?

—Oui, mon enfant.

—Ah ! quel bonheur, il y aura des soldats à ton enterrement !

\*.\*

A l'Ecole de droit :

L'examineur :

—Dites-mois ce que vous savez de l'hypothèque légale...

Le candidat :

Si...si...

L'examineur :

—Non seulement vous ne dites rien, mais vous le dites encore conditionnellement !

\*.\*

A la faculté :

L'examineur.—Que donneriez vous à un malade qui aurait avalé une grosse dose d'arsenic ?

L'élève. — L'Extrême-Onction, monsieur.

•••

A la campagne.

Un colporteur achète du duvet à la femme d'un fermier et, comme il n'y avait pas de poids dans la maison, il place sa main dans le plateau de la balance, en disant avec bonhomie :

—Nous n'avons pas besoin de poids, mon poing pèse exactement une livre !

•••

Un poète parisien s'est foulé le pied et garde la chambre :

On parle de cet accident devant un de ses bons amis :

"Le pauvre garçon, dit-il, pourvu que la cheville ne soit pas atteinte ! cela le gênerait pour faire des vers."

"NOTES DE VOYAGE" : — M. Tardivel a réédité les lettres qu'il a adressées à la *Vérité* pendant son récent voyage en Europe. Ces *Notes*, corrigées et considérablement augmentées, forment un livre de 460 pages, in-octavo. Le volume, imprimé chez MM. Sénécal et fils, Montréal, est orné de 24 photo-gravures exécutées par M. Desbarats. Voici la liste de ces gravures : SS. Léon XIII ; Leurs Em. les cardinaux Parocchi, Siméoni, Rampolla, Monaco la Valetta, Zigliara, Mazzella ; NN. SS. Croke, Freppel et Fava ; le T. R. P. Andeledy, général de la compagnie de Jésus ; M. Lucien Brun et M. le comte A. de Mun ; la sépulture d'un chartreux, à Notre Dame des Prés ; l'église du Sacré-Cœur, Montmartre ; la basilique de Notre Dame de Lourdes ; la cathédrale de Cantorbéry ; la cathédrale de Reims ; le Colisée ; le château Saint-Ange et Saint-Pierre de Rome ; la cathédrale de Milan ; Grenoble et les Alpes ; le pont de Saint-Bruno, chemin de la Grande Chartreuse ; le Mont Saint-Michel.

Le prix du volume est de 75 cts (4 francs.)

Le livre est maintenant prêt et l'on peut se le procurer en s'adressant au bureau de la *Vérité*.



### SOUSSIONS

POUR

#### DEBENTURES DE LA CITE DE QUEBEC

Emission conformément aux actes 45 Vict. Ch. 78, sect. 1, 51-52 Vict. Ch. 78, sect. 65, et 53 Vict. Ch. 68, sect. 28, se montant à \$493,310.00.

DES SOUSSIONS seront reçues au bureau du sousigné, jusqu'à QUATRE HEURES P. M.

#### JEUDI, LE 24 JUILLET COURANT

pour l'achat de tout ou partie de ces

\$ 493,310.00

Ces débentures portent à 4 1/2 % d'intérêt, payable tous les six mois, les premiers jours de Janvier et de Juillet, sont rachetables dans trente ans. Il sera loisible à l'acheteur de payer le montant souscrit en quatre versements, dont le premier sera payable de suite.

J. C. L. LAFRANCE,

Bureau du Trésorier de la Cité,  
Hôtel-de-Ville

**Prime aux abonnées**

Toute personne qui nous fera parvenir le prix de trois nouveaux abonnements aura droit à un exemplaire des **Notes de Voyages** de M. Tardivel.

**A. Marcotte**

—RELIEUR et REGLEUR—  
23 Cote Lamontagne Haute-Ville  
**QUEBEC.**

Fabriqueur de Livres blancs car  
tes montées sur toile et  
Ivornes

RELIEURE DE TOUTES SORTES  
Exécutées sous le plus court délai.

**GÉNÉALOGIE DU PEUPLE CANADIEN**

Le seul peuple au monde  
dont chaque famille peut  
retracer son origine.

7 beaux volumes de 650 pages reliés 7  
\$4.50 PAR VOLUME, \$4.50  
PAYABLE PAR



**Le Dictionnaire Généalogique**

est le seul livre qui peut vous  
mettre en possession des biens de  
famille et vous faire connaître vos  
titres aux héritages; le seul livre  
qui vous renseignera sur les noms  
et surnoms de toutes les familles  
canadiennes et leurs liens de  
parenté; ouvrage très précieux  
pour les fabriques paroissiales,  
les conseils municipaux et les  
bureaux d'enregistrement.

Pour autres informations ou  
pour les souscriptions directes,  
pour blancs de souscriptions, etc.  
s'adresser aux Éditeurs

**EUSÈBE SENÉCAL & FILS**  
20—rue St-Vincent—20  
**MONTREAL.**

**EN VENTE**

La nouvelle édition de "l'Appendice  
au Rituel", contenant beaucoup d'addi-  
tions et de modifications, est maintenant  
imprimée. L'éditeur, M. N. S. Hardy,  
mettra en vente dans quelques jours ce  
livre si impatiemment attendu par tous  
les membres du clergé. Cet ouvrage a été  
imprimé par l'ordre et avec l'approbation  
de Son Eminence le Cardinal Taschereau  
et de tous les archevêques et évêques des  
provinces ecclésiastiques de Québec, de  
Montréal et d'Ottawa.

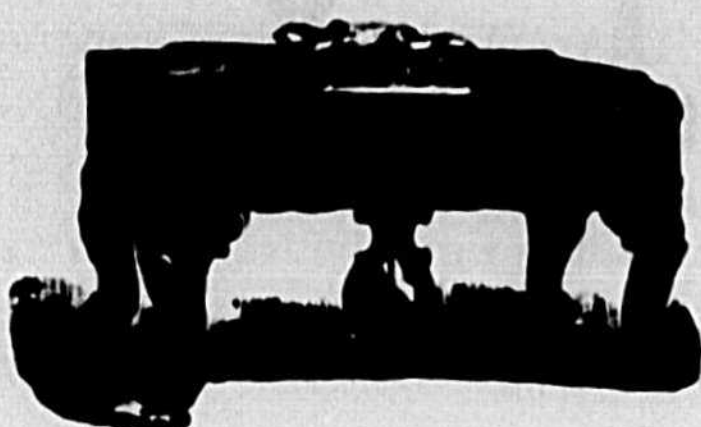
**GRAND SUCCES**

LA MAISON  
**SAVARD & CIE**

Vient de recevoir un grand lot d'Étoffes  
à robes dans les patrons et les couleurs  
les plus nouveaux qu'elle vendra à très  
bas prix.

Aussi, un grand Job de Mousseline de  
couleurs pour robes qui sera vendue à  
5 cts la verge.  
Un assortiment complet dans les étoffes  
de douil, cachemire, crêpe, tweeds,  
serges, etc.

**J. Savard & Cie**  
52-54, RUE DE LA COURONNE  
ST-ROCH.



**PIAONS !!**

UN SUPERBE CHOIX composé des  
Manufactures américaines et can-  
adiennes suivantes :

- HALLET DAVIS & Co de Boston
- SCHUBERT Piano Co De New-York
- O. NEWCOMBE & Co De Toronto
- MENDELSSOHN Piano Co de Toronto

**HARMONIUMS**

DE LA FABRIQUE  
**W. DOHERTY & Co**

Vendu sur garantie pour cinq an-  
nées et avec escompte de 50 à 60  
par cent sur les prix réguliers  
des styles ayant deux sets com-  
plets et plus de lames, de cinq  
octaves chaque.

**INSTRUMENTS**

**CUIVRE**

DE LA FABRIQUE  
**JEROME THIBOUVILLE LAMY**

PARIS, FRANCE

**INSTRUMENTS**

**A CORDES**

Violoncelles, Violons, Guitares,  
Banjos, Clarinettes, Flutes, Pic-  
calos, Fifres, Flageolets, Auto-  
harpes, Harmonicas, etc., etc.

DERNIERES PUBLICATIONS  
MUSICALES, FRANCAI-  
SES et AMERICAINES

MUSIQUE SACREE VOCALE ET  
INSTRUMENTALE, Etc. Etc.

**Bernard Fils & Cie**

EDITEURS DE MUSIQUE  
Coins des Rues St-Jean et  
St-Ursule.

**QUEBEC**  
Telephone 563.

**GERVAIS & HUDON**

IMPORTATEURS

**D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE**

( De France, d'Allemagne et des Etats-Unis )

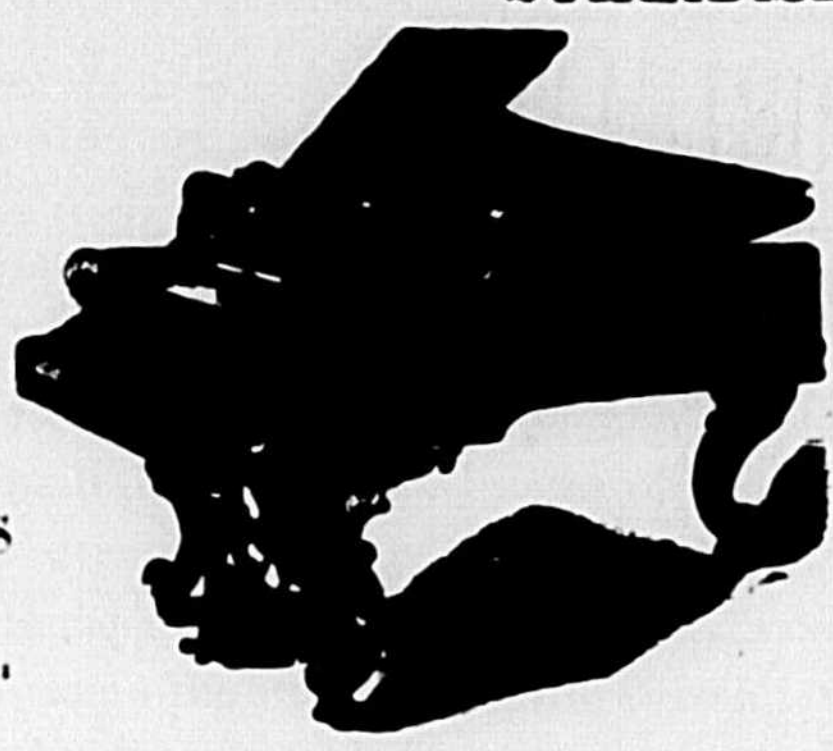
— AUSSI —  
**D'INSTRUMENTS de Fabrique CANADIENNE**

- TELS QUE LES CELEBRES PIANOS
- HEINTZMAN & CIE, ( Le favori des Artistes. )
  - WM. BELL & CIE.
  - DOMINION & CIE.,
  - MSON & RISCH,
  - SCHEIDMAYER & CIE. Etc.

**COUCHETTES  
EN FER**

Paillasses  
à Ressorts

MATELAS en Laine.



**COFFRES  
DE SURETE**

Vitrines  
de Comptoir

MACHINE à l'ordre

- AINSI QUE LES HARMONIUMS SUIVANTS:—
- WM. BELL & CIE.,
  - DOMINION & CIE.,
  - THOMAS & CIE.,
  - SCHEIDMAYER & CIE. ETC.

Une visite à notre établissement pourra convaincre les plus incrédules qu'il est inutile d'aller à  
Montréal ou ailleurs, au détriment de la prospérité commerciale de notre ville, pour faire l'acquisition  
d'un PIANO, ou d'un HARMONIUM de PREMIERE CLASSE.

Nos pianos HEINTZMAN & Cie. ne sont surpassés par aucun autre instrument.  
La maison HEINTZMAN & Cie. a 38 années d'expérience dans la fabrication des pianos sur ce continent.  
Le chef de cette importante maison a fabriqué avec succès PENDANT PLUSIEURS ANNÉES  
des instruments en ALLEMAGNE, avant de venir tenter fortune en Amérique où il vint se fixer en 1850  
à Buffalo, N. Y., puis en 1860 à Toronto, où MM. Heintzman & Cie possèdent d'immenses ateliers  
munis de tout ce qu'il y a de plus amélioré en fait de machines, etc.

M. Heintzman, père, ainsi que ses trois fils sont tous des ouvriers pratiques.  
Ils surveillent personnellement leurs ateliers.

Tous les DESSINS, PLANS, MODELES, etc., sont faits par eux.  
Les ACTIONS en usage dans les Pianos Heintzman & Cie. sortent des ateliers de la célèbre maison  
WESSELL, NICKEL & GROSS, de NEW-YORK. UNE AMELIORATION IMPORTANTE,  
au moyen de laquelle TROIS JOINTURES ou CHARNIERES ont été SUPRIMÉES, a été intro-  
duite dans cette action par MM. Heintzman & Cie. Cette amélioration, pour laquelle MM Heintzman  
& Cie. ont obtenu des LETTRES PATENTES, est leur PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE

Elle ne se trouve donc dans aucune autre instruments.  
Les pianos Heintzman & Cie. ont toujours remporté les PREMIERS PRIX dans toutes les exposi-  
tions où ils ont été exhibés.

Le MODELE en est artistique,  
Le FINI parfait,  
La SONORITE nette e pure,  
La TOUCHÉ élastique e souple,  
Le MAINTIEN DE L'ACCORD merveilleux

Nos Harmoniums de Wm. Bell & Cie. sont de véritables MERVEILLES sous le double rapport  
du FINI et des QUALITES MUSICALES.

AUSSI.—Les célèbres machines à coudre NEW WILLIAMS et DAVIS à entraînement vertical.

Les dernières publications musicales recues chaque semaine.  
**Gervais & Hudon**  
219 Rue St-Joseph, St-Roch, Quebec.  
Telephone No. 272

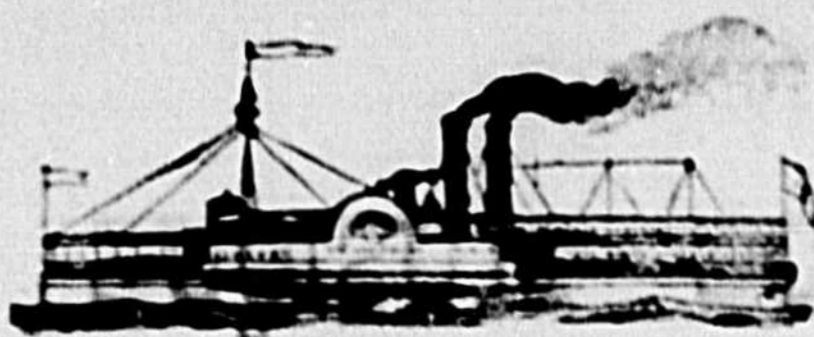
**LA COMPAGNIE CHINIC  
QUEBEC**

(Ancienne maison METHOT fondée en 1808)  
**Fabricants de Clous et de Moulanges  
et Marchands de Fer**

COMMERCE DE GROS ET DE DETAIL  
**Fournisseurs ordinaires des Fabriques,  
des Institutions Religieuses  
et d'Education**

**Successeurs de BEAUDET & CHINIC**  
Stock universel et complet  
Marchandises de qualité supérieure  
Prix sans précédents à Québec

**LIGNE DE ST-ROMUALD**



A PARTIR DE LUNDI, LE 12 MAI, le temps et les circonstances le permettant, le vapeur LEVIS, capitaine Desrochers quittera :

QUEBEC.	ST-ROMUALD
6.00 A. M.	5.15 A. M.
9.00 A. M.	8.00 A. M.
11.30 A. M.	10.00 A. M.
2.00 P. M.	1.00 P. M.
4.00 P. M.	3.00 P. M.
6.15 P. M.	5.00 P. M.
LES DIMANCHES	
2.00 P. M.	1.30 P. M.
5.00 P. M.	3.00 P. M.
	6.00 P. M.

arrétant au quai Bowen, à Sillery, aller et retour. Tous les samedis il y a un voyage de St-Romuald et de Sillery à Québec, à 5.00 hrs. A.M. et à 7h.P.M. Les jours de fête, un voyage se fera à 8 hrs. du matin de St-Romuald, et dans l'après-midi les heures seront les mêmes que le dimanche.

**LIGNE de L'ISLE D'ORLEANS**

Le et après le 12 MAI, le temps et les circonstances le permettant, le vapeur ORLEANS, capitaine Bolduc, fera le trajet comme suit :

ISLE D'ORLEANS	QUEBEC.
5.15 A. M.	6.15 A. M.
8.00 A. M.	9.15 A. M.
10.00 A. M.	11.30 A. M.
1.30 P. M.	2.30 P. M.
3.30 P. M.	4.45 P. M.
5.30 P. M.	6.15 P. M.
LES DIMANCHES	
1.45 P. M.	1.00 P. M.
3.15 P. M.	2.30 P. M.
5.00 P. M.	4.00 P. M.
7.00 P. M.	6.00 P. M.

Les jours de fête, un voyage se fera à 8 hrs. du matin de l'Isle, et dans l'après-midi les heures seront les mêmes que le dimanche.

**L'AME SAINTE**

Ouvrage traduit de l'italien par l'abbé Fourot

Pratiques, etc. pour chaque jour de l'année.

—PAR—

Le Père Gabriel Marie Fulconis Mort en odeur de sainteté à la Chartruse de Notre Dame des Prés, en France, auteur de plusieurs autres ouvrages sous presse, Fondateur de la Sainte Union dans les cœurs sacrés de Jésus et de Marie

Paris Œuvres St Paul, rue Cassette.

**CHEMIN DE FER QUEBEC, MONTMORENCY et Charlevoix**

Le et après dimanche le 6 Juillet 890 les trains circuleront comme suit :

**LA SEMAINE**

Laisent Hedleyville, 7.35 A. M. et 6.35 P. M.  
" Ste-Anne... 5.20 A. M. et 2.50 P. M.

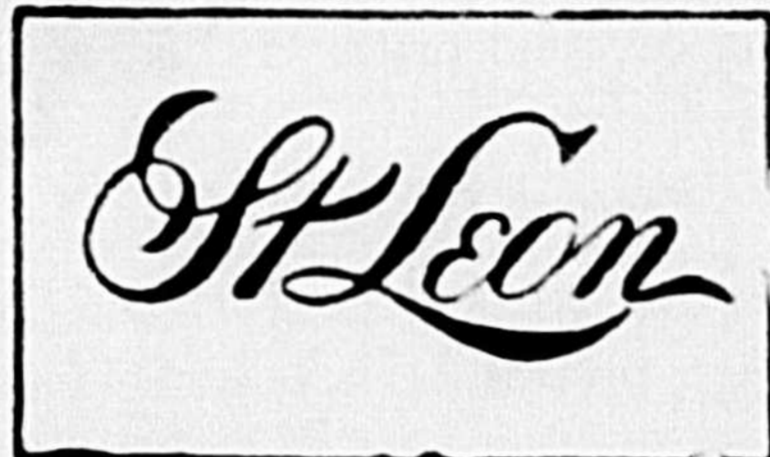
**LES DIMANCHES**

Laisent Hedleyville 6.00 A. M. 7.35 A. M. 1.50 P. M. et 4.00 P. M.  
" Ste Anne 5.55a. m. à midi et 4.00 P.M.

W. R. RUSSELL, M. S. CRESSMAN, Surintendant, Gérant.

Une diligence pour la Baie Saint Paul quitte Saint Anne à l'arrivée du train du soir et une autre en revient faisant correspondance avec le train qui part de Saint Anne à 3 heures de l'après midi. Pour les détails s'adresser aux chefs des trains ou à Wilfrid Labranche, Saint-Anne.

**Cie d'Eau Minerale**



Une médaille d'or donnée pour cette Célèbre Eau Minérale à l'Exposition Provinciale de 1887. Nouveau certificat pour cette célèbre eau. Nos lecteurs sont invités à lire le suivant : Grand Séminaire, Québec, 19 Nov. 1889.

N. E. Laforce, Ecr., Cher Monsieur,

C'est avec plaisir que je certifie que l'Eau Minérale St-Léon est un excellent remède contre la dyspepsie.

Je m'en suis servi pendant plusieurs années, et j'en ai éprouvé beaucoup de bien. Je recommande beaucoup cette eau au public.

Mgr. E. METHOT

N. E. LAFORCE, Gerant Québec

**J. & W. REID**

FABRICANTS DE PAPIER

**124 RUE ST. PAUL 124**  
**QUEBEC.**

**4 MOULINS**

TOTAL FABRIQUE 18,000 lbs PAR JOUR 8 TONNES et DEMIE

MOULIN DE LORETTE.—Feutre pour toit à lambris et tapie papier à envelopper Brun et Manilla papier pour journaux et livres, 10,000 lbs par jour.

MOULIN DU PONT ROUGE —Pulpe en bois et carton bois pour boites 2,500 lbs par jour.

MOULIN DE PORTNEUF— Pulpe en bois pour boites et carton d'Amiante 2,500 lbs par jour.

MOULIN DE STE-ANNE—Carton cuir et carton bois pour boites et aussi pulp en bois, 2,500 lbs par jour.

**ECONOMISEZ 33 et demie POUR CENT**

EN ACHETANT NOS

**Paniers de The Naturel!**

Nous en avons 25,000 de ces paniers que nous avons achetés à 33 pour cent de moins que leur valeur. Cette réduction extraordinaire nous en faisons le sacrifice en faveur de nos pratiques. Ces paniers sont d'une livre et valent 49cts., nous les vendons 30cts. A nos pratiques et au public en général de profiter de cette réduction.

**J. B. ROUSSEAU,**  
**240 Rue St-Joseph, St-Roch**

Succursales } 206 rue et Faubourg St-Jean  
Côte des Marchands  
Levis.

**PRIME AUX ABONNES**

Pour engager nos abonnés à nous payer, sans retard, ce qu'ils nous doivent, à acquitter leur abonnement d'avance, ou à nous trouver de nouveaux souscripteurs, nous leur faisons la proposition suivante : A tout abonné qui, d'ici au 15 Aout prochain, nous enverra le prix de six mois d'abonnement, \$1, soit pour acquitter ce qui est dû, soit pour payer d'avance, soit pour un nouvel abonnement, nous ferons parvenir, outre le reçu, le portrait d'un des évêques de Québec, à son choix, depuis Mgr de Laval jusqu'à Son Eminence le cardinal Taschereau. Contre le prix d'une année d'abonnement, \$2, nous expédierons les portraits de deux évêques; contre le prix de 18 mois, \$3, les portraits de trois évêques, et ainsi de suite. A celui qui nous fera parvenir le prix de six nouveaux abonnements d'un an nous enverrons la collection complète, soit dix-sept portraits.

Ces portraits sont pris d'après le nouveau procédé dit photo gravure, sont très bien exécutés et aussi ressemblants que la photographie elle-même. Le format, 7 pouces sur 10, permet de les encadrer.

**VOICI LA LISTE DES EVÊQUES DE QUÉBEC**

- |                             |                                |
|-----------------------------|--------------------------------|
| I MGR DE LAVAL.             | X MGR BAILLY.                  |
| II MGR DE SAINT-VALL        | XI MGR DENAUT.                 |
| III MGR DUPLESSIS DE MORNAY | XII MGR PLESSIS.               |
| IV MGR DOSQUET.             | XIII MGR PANET                 |
| V MGR DE LAUBERIVIERE.      | XIV MGR SURAY.                 |
| VI MGR DE PONTBRIAND.       | XV MGR TINGEON.                |
| VII MGR BRIAND.             | XVI MGR BAILLAGEON.            |
| VIII MGR D'ESGLIS.          | XVII S.EM. LE CARD. TASCHEREAU |
| IX MGR HUBERT               |                                |

**IMPRIMERIE**

**DE LA " VERITE "**  
**96 RUE ST-JOSEPH, 96**

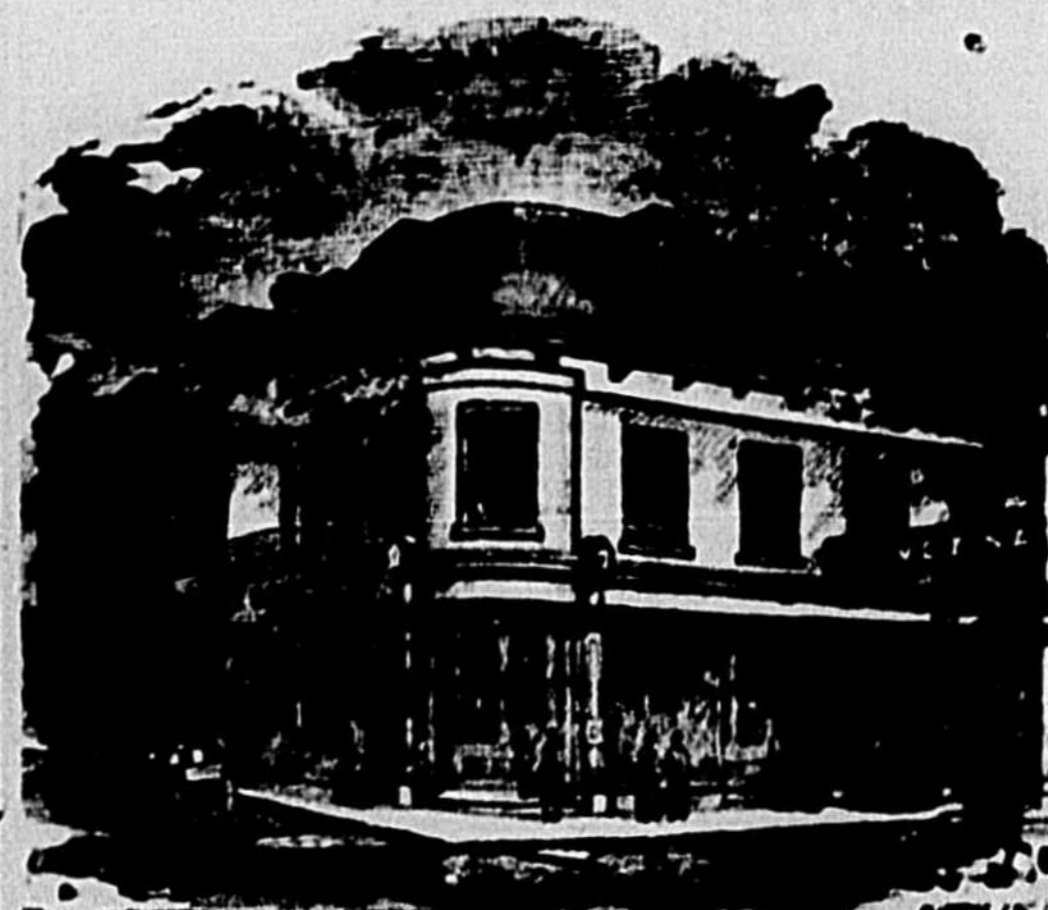
On exécute a cet Etablissement, sous le plus court délai

**A DES PRIX MODERES**

TOUTES SORTES

**D'IMPRESIONS**

**CHARLES VEZINA**



Ferblantier, Plombier, gazier et poseur d'Appareils de Chauffage

A l'honneur d'informer ses amis et le public en général que son établissement est maintenant transporté au coin des rues

**Du Pont et du Roi**

où il gardera constamment un assortiment des plus complets et s'occupera spécialement à poser des appareils de chauffage à la vapeur et à l'eau chaude.

Aussi toute commande de plombage et de ferblanterie seront exécutées avec soin et promptitude. Comme toujours il emploie les meilleurs ouvriers et des matériaux de première classe, de manière à répondre parfaitement à la confiance de tous ses clients, dont il sollicite les commandes comme par le passé.

L'Atelier est situé sur LA RUE DU ROI